

Date convocation :  
15 novembre 2019

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 10

**Présents :** 9

**Votants:** 9

---

## **Séance du 26 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Dominique GOSSET, Maire d'OUZOUS.

**Ordre du jour :**

- Situation financière de la Communauté de Communes et choix du plan de redressement

- Travaux : Pont du Bagnestou  
Extension réseaux

Questions diverses

**Sont présents:** Dominique GOSSET, Louis ARMARY, Bernard CAPDEVIELLE, Denis DAUMAS, Francis VIGNES, Jean-Pierre GELE, Maryline LURO, Patricia FINALDI, Serge PRATDESSUS

**Excusé:** Louis LAFFOURCADE

---

### **Objet: Avis sur le projet de pacte fiscal et financier intercommunal - DE 2019 027**

Monsieur le Maire d'Ouzous donne lecture du projet de pacte fiscal et financier intercommunal.

Au préalable Monsieur le Maire expose les raisons de ce projet de pacte fiscal et financier intercommunal.

La situation financière de la Communauté de Communes présente un déficit structurel d'environ 1 million d'euros ne permettant pas d'équilibrer le budget de 2020 et les suivants.

Etant bien entendu que la CCPVG ne serait plus en situation d'honorer les projets d'investissements programmés dans l'état actuel des finances de la CCPVG.

Afin de résoudre cette difficulté, une conférence des Maires a été organisée à l'initiative de la CCPVG durant laquelle un Projet de Pacte Fiscal et financier intercommunal a été présenté.

Après débat, un projet de résolution a été présenté et chaque commune doit se prononcer sur ce projet.

Le 4 Décembre une nouvelle conférence des maires est programmée afin de valider le pacte fiscal et financier intercommunal en fonction des délibérations des conseils municipaux.

Monsieur le Maire expose les leviers de ce pacte :

-Basculer une part de la TEOM en Taxe Foncière sur le Bâti

-Travailler sur les bases fiscales (Ecofinances)

-Optimiser la taxe de séjour

-Réviser les niveaux de service

-Augmenter la fiscalité communautaire

-Réviser/achever le travail post fusion par un rééquilibrage des charges et ressources locales

Le scénario proposé pour la CCPVG pourrait se décliner de la façon suivante sous réserve bien entendu que l'ensemble des communes y soient favorables.

	2020	2021	2022	2023
<b>FISCALITE</b>	<b>700 000 €</b>	<b>999 544 €</b>	<b>1 329 544 €</b>	<b>1 459 544 €</b>
<b>Bascule TEOM&gt;TFB à 4% (lien TFNB)</b>	<b>310 308 €</b>	<b>310 308 €</b>	<b>310 308 €</b>	<b>310 308 €</b>
<b>Travail Bases Ecofinance</b>			<b>330 000 €</b>	<b>460 000 €</b>
<b>Hausse taux TF à 4,54% (lien TFNB)</b>	<b>389 692 €</b>	<b>389 692 €</b>	<b>389 692 €</b>	<b>389 692 €</b>
<b>Hausse taux THRS (sous réserve liens taux à définir)</b>		<b>299 544 €</b>	<b>299 544 €</b>	<b>299 544 €</b>
<b>FPIC</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>
<b>Pérenniser le transfert de 75% du gain à la CCPVG</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>	<b>343 820 €</b>
<b>OPTIMISATION CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Taxe de séjour</b>		<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Autres ?</b>				
<b>OPTIMISATION CHARGES</b>	<b>1 043 820 €</b>	<b>1 443 364 €</b>	<b>1 773 364 €</b>	<b>1 903 364 €</b>

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des axes de ce pacte fiscal et le scénario cible proposé sous réserve que l'ensemble des communes le valide également.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal d'Ouzous approuve cette proposition avec la réserve de la participation de l'ensemble des communes composant la CCPVG.

### **Objet: Extension réseaux pour alimenter parcelles B365-366 - DE 2019 028**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal:

- l'étude du SDE pour des travaux d'extension du réseau BTA pour alimenter les parcelles B365-366 (CU 0653521900003) pour un coût estimatif 16 000 euros dont la participation de la commune est de 9600 euros.

- le devis des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour alimenter les parcelles ci-dessous pour un coût estimatif de 3720 euros ht.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Vignes de se retirer afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve ces travaux

- décide que la participation communale de ces travaux sera réglée sur fonds libres et remboursée par le bénéficiaire.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

### **Information :**

- Monsieur le MAIRE donne lecture d'un courrier reçu concernant la situation du Pont Bagnestou

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

**Objet: Avis sur le projet de pacte fiscal et financier intercommunal - DE 2019 027**

**Objet: Extension réseaux pour alimenter parcelles B365-366 - DE 2019 028**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
GOSSET Dominique	
ARMARY Louis	
CAPDEVIELLE Bernard	
DAUMAS Denis	
VIGNES Francis	
GELE Jean-Pierre	
LAFFOURCADE Louis	Excusé
LURO Maryline	
FINALDI Patricia	
PRATDESSUS Serge	